

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers en exercice : 14**

**Nombre de Conseillers présents : 8**

**Nombre de votants : 12**

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 juin à 18 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 05 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

**PRESENTS :** Mrs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Mme Zohra OGBI, Mrs Guy COURSIMAULT, Philippe GASNIER, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Mme Valérie ELAMBERT

**POUVOIRS :** Mme Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Mr Lionel LEMOYNE  
Mr Jean-Claude MASSON donne pouvoir à Mr Bruno CŒUR  
Mme Françoise BORDEAUX BOREL donne pouvoir à Mr Philippe GASNIER  
Mr Fabrice GERVAIS donne pouvoir à Mr François ESTEBAN

**ABSENTS :** Mr Sébastien GIRARD, Mr Laurent BOULAIN

**Secrétaire de séance : François ESTEBAN**

**Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal 15/05/2025 : approuvé à 11 voix pour et 1 abstention**

### **DELIB 2025-15 - APPROBATION DU RAPPORT DU 21 MAI 2025 DE LA CLECT**

La mission de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est de procéder à l'évaluation des charges transférées entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique et les communes consécutivement aux transferts de compétences. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées.

Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes ou par les communes à l'EPCI. Le versement des attributions de compensation constitue à ce titre une dépense obligatoire pour la collectivité.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle. Le rapport de la CLECT est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

La compétence portant sur le soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau a conduit la métropole à se substituer aux communes dans le soutien financier aux clubs de sport professionnels collectif de haut niveau, évoluant au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> échelon national dans un championnat géré par une ligue professionnelle, depuis le 8 février 2019. Ce soutien a ainsi bénéficié aux structures suivantes : ORLEANS LOIRET BASKET, ORLEANS LOIRET FOOTBALL, FLEURY LOIRET HANDBALL, SARAN LOIRET HANDBALL.

En raison de difficultés à la fois juridiques et financières pour la mise en œuvre de cette compétence facultative, le conseil métropolitain a approuvé lors de sa séance du 17 octobre 2024 (délibération n°2024-10-17-COMDEL-004) la restitution de la compétence facultative « Soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau » aux communes concernées, ainsi que la modification des statuts correspondants, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2025. L'arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2025 acte cette restitution.

Par ailleurs, la modification des modalités de gestion de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains » nécessite la mise à jour des évaluations.

Afin de tenir compte de ces modifications, la CLECT s'est réunie le 21 mai 2025 pour valider la méthodologie des évaluations. Le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération détaille les évaluations retenues et les attributions de compensation définitives 2025.

Ce rapport a été validé à la majorité des membres présents de la CLECT.

Ceci exposé,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport d'évaluation des charges, établi par la commission d'évaluation des charges transférées d'Orléans Métropole, en date du 21 mai 2025 et ci-après annexé.

P.J : rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la présente délibération à 11 voix pour, 1 abstention

#### **DELIBERATION 2025-16 : RÉVISION DES LOYERS DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 4 RUE DU BOURG**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réviser le loyer du logement appartenant à la commune, situé 4 rue du Bourg, conformément aux dispositions du bail signé entre la commune et Mme RICHARD, le 15/06/2023.

La valeur de l'indice de référence des loyers (IRL) servira de base pour cette révision comme suit :

Loyer actuel : 760.00 €

Calcul :  $760.00 \times 144,51 \text{ (T3 2024)} / 141,03 \text{ (T3 2023)} = 778.75 \text{ €}$ , à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à 12 voix pour**, la présente délibération

#### **DELIB 2025-17 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du dernier tableau des effectifs de la commune de Bou datant du 11 septembre 2024,

Sur la proposition du Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à 12 voix pour**, la présente délibération.

#### **DELIB 2025-18 – CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2025-2026**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention qui lit notre commune, pour l'accueil des enfants en l'ALSH avec l'Association Cigales et Grillons, arrive à échéance au 11/07/2025. Afin de maintenir ce service aux familles et compte-tenu du bilan de l'année scolaire qui s'achève, il convient de la renouveler selon les possibilités ci-dessous :

- Reconduction en l'état de la convention avec Cigales et Grillons,
- OU Mise à disposition d'un agent auprès de l'ALSH Cigales et Grillons
- OU Mise à disposition de deux agents auprès de l'ALSH Mardié ou Cigales et Grillons
- Revue des modalités actuelles

Après exposé,

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE à 12 voix pour** de continuer avec le prestataire Cigales et grillons, en mettant à disposition un agent municipal pour les animations du centre de loisirs et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Cigales et Grillons.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

##### **. Pedibus :**

- o Lancement des trois parcours pédibus le 10/06 :
  - Accompagnateurs : parents et élus. Si des bénévoles sont intéressés, il faut se signaler à la mairie.
  - Nombre d'enfants concernés : une petite trentaine

##### **. Projet Food Truck à la Binette en période estivale :**

- o Parcours de la fiche projet en séance
- o Accord du conseil municipal, avec modalités à définir avec la porteuse de projet

##### **. Travaux :**

- o Toitures mairie et cantine : travaux prévus en juillet après la période scolaire

**. Sécurité :**

- Questionnaire PCS et inscription système d'alerte : distribution effectuée et retours en cours. 53% de retour sur les questionnaires, 69% d'inscrits sur le système d'alerte
- Deuxième défibrillateur installé à l'entrée de la salle des fêtes + Signature d'un contrat de maintenance pour les deux défibrillateurs

**. Commission solidarités et enfance :**

- Plan canicule : courriers envoyés, inscriptions en cours
- Remise des diplômes CM2 : date calée au mardi 01 juillet à 18H30
- Atelier seniors : atelier mémoire d'octobre 25 à janvier 26 (communication à venir)
- Voyage seniors : le 09 septembre (parcours George Sand dans le Berry)

**. Commission Culture et vie associative :**

- Inauguration du parcours historique le 16/06 à 10H30
- Fête de la musique le 21/06 :
  - Deux groupes : Home Cookin' et Never Comply
  - Centre bourg piétonnisé, et installation tables sur la voirie
  - Restauration Au Petit Bou de Nanou
- Atelier théâtre jeunes (La Fraternelle) : représentations le 21/06 à 18H et le 22/06 à 16H
- Cérémonie 14 juillet :
  - Horaires : 17H, avec défilé mairie - rue du bourg – rue du crochet - rue Saint marc, salle des fêtes
  - Puis discours et pot à la salle des fêtes
  - Organisation : Philippe (discours), Valérie, Lionel, Guy, Zohra (pot)

**. Divers :**

- Info : survol de la Loire par aéronef du 17/06 au 24/06 (de 8H à 20H), entre Bou et Orléans, pour un reportage France Télévisions
- Communication : 73% des habitants reçoivent les informations par mail (relance effectuée il y a 3 semaines)

**. Réponses aux Questions aux élus du 12/06/2025 : RAS**

**Prochain conseil municipal le 09/07/2025 à 18H30, précédé des questions aux élus à 17H30**

**Fin de séance à 20H25**

Fait à Bou, le 12/06/2025

Le Secrétaire de séance

*M. ESTEBAN Fr.*

